

Monsieur le maire,

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, les textes des deux questions orales que je vous demande d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du lundi 9 avril 2018.

Cordialement,

Marc Jammet

Ouverture d'une nouvelle zone à l'urbanisation.

Le 18 février dernier, le Conseil de la GPS&O a voté l'ouverture à urbanisation de la zone AP 18 à 29, 136, 146, 147, 158, 159, 181, 182 et 183.

Cette zone est située au sud de la voie de chemin de fer et il me semblait que les terrains étaient gelés en attendant que le RER E et la Ligne LNPN soient finalisés.

Il me semble également que cette zone comporte les derniers jardins familiaux de Mantes et le foyer ADOMA.

Pouvez-vous nous informer de l'utilisation prévue de ces terrains ?

Quid de l'avenir de ces derniers et notamment du foyer ADOMA dont le gestionnaire demande depuis plusieurs années maintenant la transformation du foyer en résidence sociale et, à ma connaissance, s'est vu opposer une fin de non-recevoir ?

Déplacement du marché du Val-Fourré.

Je reviens sur ma question orale sur le même sujet lors du dernier conseil municipal.

J'avais, en effet, attiré votre attention sur le nombre anormalement élevé de commerçants qui n'avaient pas pu déballer le 13 février dernier.

Vous m'aviez répondu que « la beauté du lieu avait sans-doute incité les commerçants à venir plus nombreux ».

Pour autant, à ma connaissance, des commerçants volants en place depuis plus d'une dizaine d'années continuent soit à se voir refuser leur place soit à devoir accepter une place sans aucun intérêt commercial à la fin de l'installation des stands.

Assez bizarrement, certains se sont plaints d'une augmentation du prix des places, ce qui n'est pas avéré puisqu'aucune augmentation de tarif n'a été voté ces derniers temps par le Conseil municipal.

A ce sujet, je veux bien accepter que ce soit la beauté des lieux qui ait incité davantage de commerçants à venir déballer mais je ne peux que me demander si, au fond, la surface « officielle » - c'est-à-dire payée alors à la régie publique, c'est-à-dire à la Ville – n'était pas inférieure à ce que payaient réellement les commerçants.

Toujours sur ce sujet, la société Mandon a été retenue lors de l'appel d'offres parce qu'elle prenait en compte la spécificité du marché du Val-Fourré soit une composition de plus de 80% de commerçants « volants ».

Très franchement je m'interroge sur cette réalité.

Comment se fait-il que des commerçants fréquentant depuis plus d'une dizaine d'années ce marché ne se soient jamais abonnés alors qu'ils bénéficieraient de tarifs transparents, plus avantageux et d'une place garantie ?

Est-il vrai qu'on aurait dissuadé certains d'entre eux de s'abonner ?

Pouvez-vous nous donner quelques éléments d'information à ce sujet ?